

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ARRONDISSEMENT de NEVERS
Commune de Parigny-les-Vaux
Mairie – Le Bourg
58 320 PARIGNY LES VAUX
Tél. : 03 86 90 77 90
Fax : 03 86 90 77 91

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal
Séance du
30 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PARIGNY-les-VAUX, se sont réunis dans la Salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 Juin 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de membres présents : 08

Pouvoirs : 04

Absents excusés : 02

Démissionnaire : 01 (VINCENT Karine)

Etaient présents : ARGOUD-RABEH Dany – BERTRAND Guy – BOIRON Brigitte – BOUET Annick – DAVIRAY Pascal – DERO Martine – MERCIER Jacques – ROBICHE Frédérique

Avaient donné procuration :

DEVOS Nicolas a donné procuration à BERTRAND Guy

POMMERY Vincent a donné procuration à MERCIER Jacques

RABEH Faouzi a donné procuration à ARGOUD-RABEH Dany

SALLES Sylvain a donné procuration à ROBICHE Frédérique

Absents excusés : APERS Jean-Pierre – BARDEAU Mathias

Madame Martine DERO a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars et du 11 avril 2017
2. Elections sénatoriales : élections des délégués et des suppléants des conseils municipaux
3. Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité
4. Dotation Cantonale d'Equipement 2017
5. Ecole - réflexion sur les dérogations scolaires
6. Temps d'Activités Périscolaires – dispositif de la rentrée scolaire 2017/2018
7. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 40.

Approbations des procès-verbaux des Conseil Municipaux du 28 Mars et 11 Avril 2017

1- Procès-verbal du 28 mars 2017

Une remarque est formulée par Brigitte BOIRON concernant le CR du 28 mars dans les questions diverses sur le point des 3 motions proposées par l'association des maires ruraux : il fallait lire « ces 3 motions seront proposées au prochain conseil » et non « ces 3 motions reçoivent un avis favorable du conseil ». Cette mention est rectifiée sur le CR du 28 mars qui est adopté ainsi à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil Municipal.

2- Procès-verbal du 11 avril 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 11 avril 2017.

Elections sénatoriales : élections des délégués et des suppléants des conseils municipaux

L'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est ouverte à 19 h 10.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017 et qu'il y a lieu d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants parmi les membres du conseil qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral présidé par le Maire est préalablement constitué. Il comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes ainsi qu'un secrétaire. Sont donc nommés : Guy BERTRAND et Frédérique ROBICHE (conseillers les plus âgés), Brigitte BOIRON et Pascal DAVIRAY (conseillers les plus jeunes). Martine DERO est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil.

Le Maire fait ensuite appel à candidature pour élire les trois délégués titulaires : Dany ARGOUD-RABEH, Brigitte BOIRON, Jacques MERCIER se déclarent candidats.

Les 8 conseillers sont appelés à voter.

Sont élus :

- Dany ARGOUD-RABEH = 8 voix
- Jacques MERCIER = 8 voix
- Brigitte BOIRON = 7 voix

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués suppléants. Le Maire fait appel à candidature : Annick BOUET, Martine DERO, Frédérique ROBICHE se déclarent candidates.

Les 8 conseillers sont appelés à voter.

Sont élues :

- Frédérique ROBICHE = 8 voix
- Martine DERO = 8 voix
- Annick BOUET = 8 voix

Le procès-verbal de cette élection est clos à 19 h 30.

Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité **Délibération n° : 2017/027**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide par **12 voix** :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil **au taux de 100 % par an**,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Madame Béatrice VINÇON**.

Dotation Cantonale d'Equipement 2017 **Délibération n° : 2017/028**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que la Dotation Cantonale d'Equipement 2017 de la commune de Parigny-les-Vaux, soit affectée sur l'opération suivante :

- Travaux de voirie à MOUGUES : réparation et renforcement de la voirie liée à l'exploitation forestière de par son état déplorable et l'importance économique de cette voie dans le contexte de l'économie forestière.

Le plan de financement proposé est les suivant :

Dépenses : 45.975,00 € HT

Recettes :

- ⇒ Dotation Départementale 2017
- ⇒ Participation communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **par 12 voix** l'affectation de la DCE 2017 sur les travaux de voirie à MOUGUES.

Ecole - réflexion sur les dérogations scolaires

Le Maire précise que pour cette rentrée scolaire de septembre 2017, la municipalité a reçu plusieurs demandes de dérogations scolaires, de familles habitant la commune en vue d'inscrire leur enfant dans une autre école que celle de Parigny.

Il précise qu'il convient de réfléchir sur ce problème car à moyen terme une diminution progressive du nombre d'élèves inscrits à l'école Publique de Parigny peut avoir un impact sur le devenir de l'école toute entière.

Le Maire souligne qu'à la rentrée de septembre 2017, l'école de Saint-Aubin-les-Forges n'ouvrira plus.

C'est pourquoi, le Maire propose qu'à l'avenir, les demandes de dérogations scolaires ne soient acceptées que de façon très exceptionnelle.

Temps d'Activités Périscolaires – dispositif de la rentrée scolaire 2017/2018

Le Maire informe les élus, qu'une réflexion doit être menée au sujet de l'aménagement ou pas, du temps scolaire de l'école de Parigny sur une semaine de 4 jours, à compter de la rentrée de septembre 2017.

Le Maire rappelle les éléments suivants :

- La parution au Journal officiel du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Le Conseil d'école réuni le 15 juin 2017 a voté majoritairement pour la semaine de 4 jours,
- L'ensemble des communes rattachées au collège de Guérigny, dont dépend Parigny-les-Vaux, ont fait le choix de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre,
- L'incertitude quant à la pérennité des financements des temps périscolaires,
- L'encadrement des activités périscolaires n'a pas encore été contractualisé avec un prestataire,
- Il y a un risque de voir certains parents retirer leurs enfants de l'école en cas du maintien de la semaine à 4,5 jours (plusieurs appels ont été reçus en ce sens).

Le Maire demande aux élus présents d'émettre un avis sur le choix de l'aménagement du temps scolaire de l'école de Parigny pour la rentrée de septembre 2017 :

- ⇒ 7 élus sont pour la semaine des 4 jours,
- ⇒ 1 élu est pour la semaine des 4,5 jours.

Aussi, le Maire propose aux membres du conseil que dès le lundi 3 juillet, d'évoquer la situation avec la directrice de l'école de Parigny-les-Vaux et qu'une demande de dérogation soit transmise à Monsieur DANTEL, Inspecteur de l'Education Nationale.

Les élus seront de nouveau invités à se prononcer sur ce dossier au prochain conseil municipal prévu le 11 juillet prochain.

Questions diverses

- Campagne de stérilisation des chats errants : Dany ARGOUD-RABEH informe l'assemblée que la Fondation 30 Millions d'Amis lance une campagne de stérilisation des chats errants dans les communes, avec l'aide du refuge de Thiernay, sous forme de bons de stérilisations financés par l'association et demandés par les municipalités. Compte-tenu du nombre important de chats errants au bourg de Parigny, une demande de dossier à remplir pour l'obtention de ces bons est envisageable.

- SMACL assurances : une demande de devis a été faite afin de comparer leurs tarifs avec le prestataire actuel, concernant une prise en charge de tous les agents de la commune (titulaires et contractuels).

La séance est levée à 21 h 00.

Table des Délibérations

Séance du 30 Juin 2017

Convocation du 20 Juin 2017

- Délibération n° 2017/027 : Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité
- Délibération n° 2017/028 : Dotation Cantonale d'Equipement 2017

*Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents :*

Membres	Signature	Pouvoirs à (signature)
APERS Jean Pierre		
ARGOUD-RABEH Dany		
BARDEAU Mathias		
BERTRAND Guy		
BOIRON Brigitte		
BOUET Annick		
DAVIRAY Pascal		
DERO Martine		
DEVOS Nicolas		BERTRAND Guy
MERCIER Jacques		
POMMERY Vincent		MERCIER Jacques
RABEH Faouzi		ARGOUD-RABEH Dany
ROBICHE Frédérique		
SALLES Sylvain		ROBICHE Frédérique
<i>VINCENT Karine</i>	<i>Démissionnaire</i>	

--	--	--